Accusations d'agressions sexuelles à Combrée



Plusieurs victimes témoignent d'agressions sexuelles qu'elles auraient subles au sein de l'ancien collège de Combrée.

Dans la spirale de Bétharram, la parole se libère

Combrée

Chaque jour, de nouveaux récits. Dans le sillon de l'affaire Bétharram se trouve celle du collège de Combrée. Des victimes présumées témoignent.

L'affaire Bétharram fait se délier des langues. À Combrée, le préfet de discipline du collège, en poste entre 1968 et 1995, est accusé d'agressions sexuelles par les élèves de l'époque. Sur les réseaux sociaux et dans la presse, les victimes présumées brisent le silence. « Il n'y a pas de honte à avoir, si ça peut faire avancer les choses », déclare François Caro, victime présumée d'agression sexuelle par ce surveillant, qui accepte de témoigner sans garder l'anonymat. Après avoir effectué ses deux premières années de collège à Angers, il a souhaité rejoindre une pension, ses parents l'ont donc inscrit à Combrée. L'éducateur incriminé « était très investi. Il s'occupait du foot, d'une télé interne, organisait des camps de vacances, se remémore François Caro. Je le trouvais sympathique, il avait une aura. »

« Il me tripotait dans la voiture »

L'été à la fin de son année de quatrième, François Caro a participé au camp organisé par ce préfet de discipline. « On devait l'appeler chef et, chaque année, il désignait un intendant. Cet été-là, j'ai été choisi. » Tous les deux jours, l'intendant allait avec lui faire des courses. « Il me tripotait dans la voiture. »

D'autres actes d'agression auraient eu lieu dans la chambre dédiée à l'adolescent, une chambre à part. « Ça commençait par des chatouilles puis il descendait dans mon caleçon, il me masturbait et je devais faire pareil, Heureusement, il ne m'a pas violé; je ne serais peut-être plus là. »

« Je voyais les regards d'élèves changer »

Retour à la maison puis rentrée suivante : l'adolescent se dit « déboussolé ». Le garçon commence alors à avoir des problèmes de discipline. « À la fin de la troisième, le préfet de discipline a dit à mes parents qu'il fallait me trouver une autre institution. Il voyait bien que j'allais parler...»

Durant cette année, il pense avoir croisé d'autres victimes, dans les couloirs de l'établissement. « Il y avait des rumeurs. Et je voyais les regards d'élèves changer quand il s'approchait d'eux. » Des regards qui ont beaucoup marqué l'ancien pensionnaire de Combrée : durant notre entretien, il les évoquera à plusieurs reprises. Selon François Caro : « D'autres animateurs doivent savoir quelque chose : des gens ont bien vu les enfants rentrer dans et sortir de sa chambre. »

Interrogé par la police

Durant plusieurs années, le jeune homme se mure dans le silence. « Je ne savais pas quoi dire. Un soir, j'avais appelé ma mère car je tremblais, j'avais froid, je n'étais pas bien. Elle n'a pas compris », explique François Caro.

Quelques années plus tard, le jeune homme, qui avait alors 23 ans, a été interrogé par la police. « C'était en 1995, 1996. J'étais encore sous le choc. Elle m'a d'abord questionné sur Combrée, sur l'enseignement puis sur le préfet de discipline. Je n'ai pas osé parler. Il y avait mes parents. Et

peut-être que même s'ils n'étaient pas là, je ne l'aurais pas fait. » Les mois passent, il témoigne auprès de sa famille. « Mes parents étaient démunis. » Et François Caro décide, en 2000, de quitter la métropole : « Combrée en fait partie. Je voulais fuir », reconnaît-il.

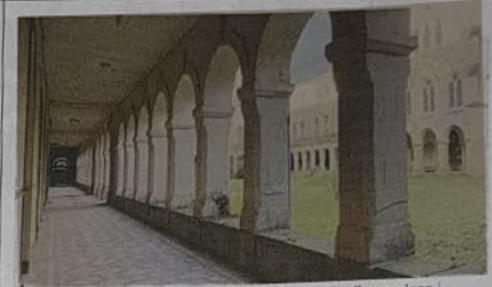
Une rencontre en 2022

En 2010, la naissance de sa fille le mène à s'interroger. « J'ai eu la pression. Je me suis dit: "et s'il lui arrivait la même chose ? * » Alors, neuf ans plus tard, il se décide à porter plainte en Guyane, où il a deménagé. « Le système est très lent alors j'ai laisse tomber », reconnait-il. François Caro raconte qu'en 2022, il aurait envoyé un courrier à l'épouse du préfet de discipline ; lettre qui serait restée sans réponse et dans laquelle il expliquait les sévices qu'il aurait subis. « Je suis allé chez eux, je lui ai crié tout ce que j'avais à lui dire, il était tout penaud. »

Et puis, début 2025, François Caro entend parler de l'affaire Béttharram, à la télévision. « J'ai trouvé l'Amicale puis j'ai lancé un appel sur Facebook. L'affaire était enclenchée. Il y a déjà sept ou huit témoignages. Des filles et des garçons. »

« J'ai pris contact avec un avocat, à Angers. De par la prescription, [le préfet de discipline] ne risque rien », explique François Caro. Ce dernier espère tout de même qu'une levée de la prescription pourra rebattre les cartes et avance que son avocat aurait demandé une levée des archives des documents de l'époque. Il s'agirait d'une plainte et d'une main courante. François Caro invite les autres victimes présumées à le rejoindre dans ses démarches.

Elodie Chalandre



D'anciens élèves du collège de Combrée témoignent d'agressions sexuelles de la part d'un des encadrants (photo d'archives).

Une cellule d'écoute a été mise en place

Combrée

Plusieurs personnes ont témoigné d'agressions sexuelles commises par un adulte sur des collégiens, dans les années 1990, au collège de Combrée, fermé en 2005.

Les faits se seraient produits à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Le préfet de discipline du collège de Combrée de l'époque est accusé d'attouchements et d'agressions sexuelles, comme le révêlent nos confrères de France 3 Pays de la Loire.

L'affaire Bétharram a poussé l'une des victimes présumées à témoigner. Depuis, l'Amicale des anciens élèves du collège de Combrée a recueilli un autre récit, et sur la page Facebook Combrée beach plusieurs personnes sortent du silence.

« Comme beaucoup d'autres, j'ai été victime, j'étais à Combrée entre 1986 et 1992. J'ai porté plainte en 2016. Dans mon courrier, j'ai cité d'autres personnes, dont certaines ont été entendues par les gendames. J'ai aussi indiqué que sa femme était assistante maternelle. J'ose espérer que la justice a fait quelque chose de cette information », écrit une dénommée Estelle.

Loic Dusseau, président de l'Amicale, explique que le collectif s'est emparé du sujet lors du dernier conseil d'administration. « On a créé une cellule d'accueil et d'écoute lls peuvent nous faire part des problèmes pour qu'on les oriente dans la mesure du possible, on les invite à contacter le diocèse. »

Selon le président de l'Amicale, le cercle de diffusion des agissements dénoncés était restreint. « C'est peutêtre un secret de polichinelle entre ceux qui étaient les chouchous, dans son petit cercle. Il les envoyait dans la cour de récré écouter les autres pour connaître les rumeurs à son sujet. Il y avait peut-être des rumeurs dans ce cercle proche mais ça n'allait pas au-delà. »

« Soit les faits étaient prescrits soit les personnes n'ont pas confirmé, par honte »

L'agresseur présumé est arrivé au collège en 1968 et en est parti en 1995. Il aurait quitté l'établissement pour aller s'établir dans le Sud et s'y marier. À l'époque, le successeur au poste de préfet de la discipline recueille un témoignage. Il fait alors un signalement « Il y a eu une enquête, beaucoup de familles et d'enfants ont sûrement été entendus. Il n'y a pas eu de suite, on ne sait pas pourquoi », déclare Loïc Dusseau. Avocat, il analyse : « Soit les faits étaient prescrits soit les personnes n'ont pas confirmé, par honte. »

Les faits, aujourd'hui qualifiés d'agressions sexuelles, étaient à l'époque une atteinte à la pudeur. « La prescription était de trois ans après les faits ; aujourd'hui c'est dix ans après la majorité. Le droit a beaucoup évolué », précise-t-il.

« L'Amicale prend très au sérieux ces témoignages »

Sur sa lettre informative en cours de diffusion, l'Amicale évoque l'affaire. Elle indique l'ouverture de la cellule d'écoute et l'importance qu'elle accorde à ce dossier.

« Cette démarche s'inscrit dans la continuité du recueil par l'Amicale de premiers signalements faisant suite au rapport Sauvé (Ciase) de 2021, et de l'orientation des plaignants sur le plan judiciaire et indemnitaire effectuée à l'époque, plus particulièrement auprès de la cellule ad hoc du Diocèse d'Angers. Bien que les faits dénoncés soient a priori prescrits sur le plan pénal, et sans préjudice du respect de la présomption d'innocence, l'Amicale prend très au sérieux ces témoignages, et invite tout ancien élève ou personne s'estimant concernée à nous en informer. La prescription desdits faits sur le plan pénal n'exclut pas le traitement judiciaire de faits plus récents, ni même l'écoute, l'accompagnement, voire l'indemnisation des plaignants dans certaines circonstances. »

Elodie Chalandre

Pratique

Les signalements sont à effectuer aux adresses mail sulvantes : signalement-abus@amicalecombree.fr ; paroledevictimesanjou@diocese49, ord.